



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Rennes, le 23/11/2022

ARMES

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'état en Ille-et-Vilaine, du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la **possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement**. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Dans le département d'Ille-et-Vilaine (35), 4 sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer ou d'enregistrer celles que vous souhaitez conserver :

- **Rennes** : Hôtel de police – 22 boulevard de la Tour d'Auvergne – 35 000 RENNES
- **Saint-Malo** : Commissariat central de police – 22 rue du Calvaire – 35 400 SAINT-MALO
- **Fougères-Vitré** : Brigade de gendarmerie de Vitré – 5 place du Champ de Foire – 35 500 VITRÉ
- **Redon** : Brigade de gendarmerie de Redon – 6 rue de la Riaudaie – 35 600 REDON

Il vous sera possible de vous y présenter, sans rendez-vous, de 9h à 17h.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous pour une collecte à votre domicile en appelant le 07 85 86 27 63.

Si vous disposez d'objets dangereux tels que des munitions de guerre (obus, grenades), des explosifs, des munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm, **vous êtes également invités à contacter la préfecture au 07 85 73 97 65 pour organiser un enlèvement sécurisé.**

Retrouvez l'ensemble des lieux de collecte sur :

- le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine www.ille-et-vilaine.gouv.fr
- et sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 20 86 21 71

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr